

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aïtal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Aïtal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-606928

105474

☐ Maladie ☐ Dentaire ☒ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07789 Société : RAM

☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : ZAHIR SAÏD

Date de naissance : 23/01/1963

Adresse :

Tél : 0642372304 Total des frais engagés : 3216,30 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 04 Janv 2022

Nom et prénom du malade : BELAOUICHAÏ MASSIRA Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Nouaceur

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

25 FEV 2022

Cachet et signature du Particien		Date des Soins	A M	P C	I M	I V	Montant détaillé des Honoraires
AUXILIAIRES MEDICAUX							

Dr. RACHA ELBAKKAL
Ophtalmogiste

Diplômée des Facultés de
Medecine - Casablanca

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diabète - Glaucome - Lazer -
Lentilles de Contact



الدكتورة رشا البقال
طب و جراحة العيون

حاصلة على شهادة بكلية الطب
الدار البيضاء
جراحة المياه البيضاء [الجلالة]
القرنية المخروطية
تصحيح البصر بالليزر
زراعة العدسات
أمراض الشبكية

ORDONNANCE

04 janvier 2022

Mme BELAOUCHI Nassir

NASONEX SPRAY NASAL

CURTEC 10MG / 15CP

1 cp/j, le matin, pendant 2 Mois

AERIUS/ 30 CP

1 comprimé par jour, le soir au coucher, pendant 2 Mois

STERDEX POMMADE

1 application par jour, le soir au coucher,

VITADROP: collyre

1 goutte 4 fois/jour, dans les deux yeux,

OPATANOL COLLYRE

1 goutte 2 fois par jour, dans les deux yeux,

NAABAK COLLYRE

1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 2

VISMED COLLYRE 10ML

1 goutte 4 fois par jour et à la demande, dans les deux yeux, pendant 2 Mois

NASONEX® 50 µg/dose
Suspension pour pulvérisation nasale
Flacon de 120 doses
P.P.V. : 131.70DH

Distribué par MSD Maroc



PPV: 50DH00
PER: 06/24
LOT: K1376

STERDEX
pommade ophtalmique
Dexaméthasone 0,267 mg /
Oxytétracycline 1,335 mg
PPV : 26,40 DH



Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri,
20 110 Casablanca
Pharmacien Responsable :



Laboratoires Sothema Bouskoura
Opatanol® 1mg/ml collyre en solution
Flacon de 5 ml
AMM Maroc N° 96R1/20 DMP/21/MAJ
PPV : 90,70 DHS



Laboratoires Sothema Bouskoura
Ianol® 1mg/ml collyre en solution
on de 5 ml
AMM Maroc N° 96R1/20 DMP/21/MAJ
PPV : 90,70 DHS

NAABAK 4,9%
Collyre 10 ml - PPV : 84,00 DH



Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

NAABAK 4,9%
Collyre 10 ml - PPV : 84,00 DH



Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

SYNTHEMEDIC
22-24 Rue Zoubeir ibnou
El Aouam 20500 Casablanca

P.P.C: 144.10

SYNTHEMEDIC
22-24 Rue Zoubeir ibnou
El Aouam 20500 Casablanca

P.P.C: 144.10

تجزئة نبيلا، مخلوف رقم 334، الطابق الثاني - 334, etg N°2 -
Tél: +212 0522 03 11 11 / Email: rachaelbakkal@gmail.com

Dr. RACHA ELBAKKAL
Ophtalmogiste

Diplômée des Facultés de
Médecine - Casablanca

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diabète - Glaucome - Lazer -
Lentilles de Contact



الدكتورة رشا البقال
طب و جراحة العيون

حاصلة على شهادة بكلية الطب
الدار البيضاء

جراحة المياه البيضاء [الجلالة]

القرنية المخروطية

تصحيح البصر بالليزر

زراعة العدسات

أمراض الشبكية

ORDONNANCE

04 janvier 2022

Mme BELAOUCHI Nassira

Monture + verres correcteurs
antireflets

OD = - 1.25 (- 2.00 à 35°)

OG = - 2.00 (- 2.00 à 177°)

Lotissement Nabila, Makhoulouf N° 334, étage N° 2
Casablanca - Tél: 09 22 03 11 11
Dr. RACHA ELBAKKAL
Ophtalmogiste



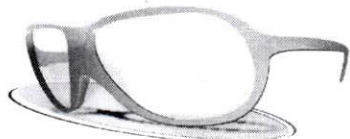
**OPTICIEN
OPTOMETRISTE**

RC 14689

Patente 55801503

IF 48582141

ICE 002717090000058



AMG OPTIQUE

N° 56 LOTISSEMENT KHADIJA 02

DEROUA BERRECHID

GSM : +212 (0) 6 69 34 95 84

GSM : +212 (0) 6 68 58 75 88

GSM : +212 (0) 6 61 87 08 49

Email : AMGOPTIQUE@hotmail.com

DATE :

20/01/2022

FACTURE N°

0013 / 2022

DOCTEUR:

RAHA ELBAKKAL

CLIENT:

Mme BELAOUCHI MASSIRA

DÉSIGNATION	PRIX
MONTURE plastique	600,00
VERRES organique traité Aminesig	1400,00
VL OD : -1,25 (-2,00 à 35°) OG : -2,00 (-2,00 à 175°) ADD	
VP OD : OG :	
PRIX TOTAL	#2000,00 HT

ARRÊTÉ LE PRÉSENT DEVIS À LA SOMME DE:

Deux Mille DH

